

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 3 juillet 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 001-1168/15/CC**

**■ Création d'une commission pour l'adoption d'un nouveau règlement de voirie Communautaire.**

**DGEP 15/13209/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est gestionnaire d'environ 1 900 kilomètres de voies Communautaires. Parmi ses compétences, MPM est chargée notamment d'instruire les demandes d'autorisation d'entreprendre des travaux qui sont formalisées par les divers concessionnaires exploitants de réseaux. Dans le contexte actuel, ces mêmes exploitants de réseaux détiennent la maîtrise d'ouvrage de la réfection définitive des tranchées. A titre indicatif et au terme de l'année 2014 Marseille Provence Métropole a comptabilisé 6 500 tranchées déclarées par les divers exploitants de réseaux. Il convient de noter que parmi ce volume de tranchées, MPM a pu constater que les prestations relatives aux réfections définitives des tranchées, assurées par les exploitants de réseaux, s'avéraient être de qualité inégale.

Dans le but d'optimiser la gestion de ses espaces publics, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole envisage donc de procéder à une refonte du règlement de voirie communautaire approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 et actuellement en vigueur. Il est notamment prévu de confier la maîtrise d'ouvrage de la réfection définitive des tranchées sur l'ensemble du territoire communautaire, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Conformément aux articles R141-14 et R141-22 du Code de la Voirie Routière, le règlement de voirie communautaire est établi par le Conseil de Communauté après avis d'une commission présidée par le Président de la Communauté Urbaine et comprenant, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

La création de cette commission consultative, ainsi que la définition de sa composition, constituent donc un préalable nécessaire, en vue de l'approbation ultérieure du nouveau règlement de voirie.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R141-14 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 3 Juillet 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2015

### **Considérant**

- Qu'il est envisagé de procéder à une refonte du règlement de voirie communautaire actuellement en vigueur, notamment en vue de confier la maîtrise d'ouvrage de la réfection définitive des tranchées sur l'ensemble du territoire Communautaire, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Qu'une commission doit être constituée afin d'émettre un avis sur le projet de règlement de voirie.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la création de la Commission prévue par l'article R141-14 du Code de la Voirie Routière.

#### **Article 2 :**

La Commission est présidée par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant.

La Commission est composée comme suit :

- Le Vice-Président délégué à la voirie, espace public, grandes infrastructures de MPM
- Le Président de la Commission voirie et signalisation
- Les 8 Maires de secteurs de la Ville de Marseille ou leur représentant
- Les 18 Maires des communes membres de MPM ou leur représentant
- Le représentant d'EUROMED
- Le représentant de l'Association Prévention Routière sur les Bouches-du-Rhône,
- Le représentant de l'Association Parcours Handicap 13
- Le Directeur des Routes du Conseil Départemental ou son représentant
- Le Référent interventions voies publiques du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, ou son représentant
- Le représentant de la Fédération Départementale des Bâtiments et Travaux Publics
- Le représentant de la Confédération des C.I.Q.
- Le représentant de l'Association de malvoyants « Les Cannes Blanches »
- Le représentant de la société Complétel
- Le représentant de la société SFR
- Le représentant de la société SOMEDEP
- Le représentant de la société ERDF
- Le représentant de la société GRDF
- Le représentant de la société GRT Gaz
- Le représentant de la société ORANGE
- Le représentant de la société RTE
- Le représentant de la SEMM

- Le représentant de la SERAMM
- Le représentant de la société FREE Infrastructures
- Le représentant de la société FREE Mobile
- Le représentant de la RTM
- Le représentant de la société DECAUX
- Le représentant de la société CELESTE Télécom
- Le représentant de la société COLT Télécom
- Le représentant de la société Jaguar Network
- Le représentant de la société LASOTEL Télécom,
- Le représentant de société NUMERICABLE Télécom
- Le représentant du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône (SMED 13)
- Le représentant de la SOLEAM

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER